

Le Commissaire de la Confédération Suisse.

A Monsieur le Maire de la Commune de Meyrin.

Monsieur le Maire,

Vous aurez été prévenu par la lettre de M.^r Fabry Sous
Préfet à Gex, que la remise de la portion du Pays de Gex cédée
à la Confédération Suisse par le Traité de Paris pour être
réunie au Canton de Genève, m'a été faite à Gex le quatre juillet

Je vous envoie une proclamation qui vous annonce ainsi
qu'à vos administrés la prise de possession que je prends de cette
portion du Pays de Gex au nom de la Confédération; vous la ferez
^{demain Dimanche} publier à midi à l'issue de la Messe, avec toute la solennité
possible; je vous envoie une ordonnance que vous publierez pareille-
ment; vous afficherez l'une et l'autre de ces pièces dans les
divers hameaux de votre Commune.

Je me félicite, Monsieur le Maire, des relations que je
vais ouvrir avec vous; je vous prie d'être chez vous Lundi à
huit heures et demie et d'y rassembler votre Conseil Municipal, j'y
m'y rendrai; je vous prie aussi d'avertir M.^r le Curé de se
rencontrer chez lui. p.

Agreez Monsieur le Maire, l'assurance
de ma considération la plus distinguée

Genève le 6 juillet 1816.

L. Micheli
Conseiller d'Etat et Commissaire Fédéral.